Charte de bon usage de l'informatique pédagogique du LPO Blaise Pascal.

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens et systèmes informatiques à usage pédagogique du LPO Blaise Pascal.

Elle s'inscrit dans le cadre des lois en vigueur : notamment Loi n°. 78-17 du 6 janvier 1978 "informatique, fichiers et libertés"; Loi n°. 78-753 du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs ; Loi n°. 85.660 du 3 juillet 1985 sur la protection des logiciels ; Loi n°. 88-19 du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique; Loi n°. 92-597 du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle).

1. CHAMP D'APPLICATION DE LA CHARTE :

Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent à toute personne, élève, enseignant, personnel administratif ou technique, autorisée à utiliser les moyens et systèmes informatiques à usage pédagogique du LPO Blaise Pascal. Ces derniers comprennent notamment les réseaux, serveurs, stations de travail et micro-ordinateurs des salles d'enseignement, des laboratoires, des salles de libre-service et du C.D.I du lycée.

2. RÈGLES DE GESTION DU RÉSEAU ET DES MOYENS INFORMATIQUES DU LPO BLAISE PASCAL :

2.1. MISSIONS DE L'ADMINISTRATEUR

Chaque ordinateur et chaque réseau sont gérés par un administrateur. C'est lui qui gère le compte des utilisateurs. De manière générale, l'administrateur a le droit de faire tout ce qui est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des moyens informatiques du lycée. Il informe, dans la mesure du possible, les utilisateurs de toute intervention susceptible de perturber ou d'interrompre l'utilisation habituelle des moyens informatiques.

Le lycée n'autorise l'utilisation d'un compte qu'aux utilisateurs ayant pris connaissance du présent document.

2.2. CONDITIONS D'ACCÈS AUX MOYENS INFORMATIQUES DU LYCÉE

L'utilisation des moyens informatiques du lycée est réservée à des activités pédagogiques. Chaque utilisateur se voit attribuer un compte informatique (nom d'utilisateur et un mot de passe) qui lui permettra de se connecter au réseau pédagogique. **Les comptes et mots de passe sont nominatifs, personnels et incessibles**.

Chaque utilisateur est responsable de l'utilisation qui est faite de son compte. Le mot de passe peut être changé sur sa demande. Notamment, l'utilisateur préviendra l'administrateur si son mot de passe ne lui permet plus de se connecter ou s'il soupçonne que son compte est utilisé frauduleusement.

3. LE RESPECT DE LA DÉONTOLOGIE INFORMATIQUE :

3.1 RÈGLES DE BASE :

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- de masquer sa véritable identité (un utilisateur doit, par exemple indiquer sa véritable identité dans les correspondances de courrier électronique, les pseudonymes sont exclus);
- de s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur ;
- de modifier ou de détruire des informations ne lui appartenant pas sur un des systèmes informatiques ;
- d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation ;
- d'accéder à des informations contraires à la loi (sites à caractères racistes, xénophobes, pornographiques…);
- de porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants ;
- d'interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés ou non au réseau ;

L'utilisation ou la diffusion d'un programme informatique ayant de tels objectifs est strictement interdite.

3.2 CONSULTATION D'INTERNET :

Au Lycée, l'utilisateur s'engage à utiliser Internet exclusivement pour des activités d'ordre pédagogique ;
la connexion à des services de dialogue en direct (chats,IRC, ICQ...) n'est pas autorisée (sauf projet particulier) ;
les postes informatiques de l'établissement ne sont pas un moyen de participer à des jeux ou de s'en procurer.

Il est rappelé que la consultation sur Internet n'est qu'une étape de la recherche venant normalement après vérification que les documents du C.D.I ne contiennent pas la réponse adéquate. Chaque utilisateur se doit d'exercer un esprit critique vis à vis des informations obtenues sur le Web et s'interroger sur leur fiabilité et leur authenticité.

3.3 UTILISATION DE LOGICIELS ET RESPECT DES DROITS DE LA PROPRIÉTÉ :

L'utilisateur ne peut installer un logiciel sur un ordinateur ou le rendre accessible sur le réseau qu'après accord du ou des administrateurs concernés.

L'utilisateur s'interdit de faire des copies de logiciels n'appartenant pas au domaine public.

Notamment, il ne devra en aucun cas :

- installer des logiciels à caractère ludique ;
- faire une copie d'un logiciel commercial ;
- contourner les restrictions d'utilisation d'un logiciel ;
- développer, copier des programmes dont l'objet est de détruire des données informatiques (virus).
- L'utilisateur doit toujours respecter la réglementation concernant la propriété intellectuelle et les droits d'auteurs. :
- chacun doit obligatoirement citer ses sources ;
- toute diffusion de photographies de personnes suppose l'accord de ces dernières ou des responsables légaux dans le cas de mineurs (droit à l'image).

3.4 UTILISATION ÉQUITABLE DES MOYENS INFORMATIQUES :

Chaque utilisateur s'engage à prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition. Il informe un des administrateurs réseau de toute anomalie constatée.

Un utilisateur ne doit jamais quitter un poste de travail sans se déconnecter (sans fermer sa session de travail).

Si l'utilisateur ne se déconnecte pas, son répertoire personnel reste accessible pour tout utilisateur.

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose au retrait de ses comptes informatiques ainsi qu'aux poursuites, disciplinaires et pénales, prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

……..

ACCUSÉ DE RÉCEPTION (Année 20xx-20xx)

Je soussigné(e)

Nom et prénom :……..

Classe : ……. Date : …….

reconnais avoir pris connaissance de la charte informatique du LPO Blaise Pascal et m'engage à la respecter sous peine de voir appliquer les sanctions prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Je reconnais également avoir été informé que des dispositions techniques ont été prises (contrôle effectué lors des connexions, suivi de l'utilisation des différents postes) afin de vérifier que l'usage du réseau informatique est bien conforme aux règles indiquées dans la présente charte.

Signature de l'élève : Signature des parents :